

PAYS DE GEX

PAYS DE GEX

Trois communes favorables au projet de gendarmerie à Ornex

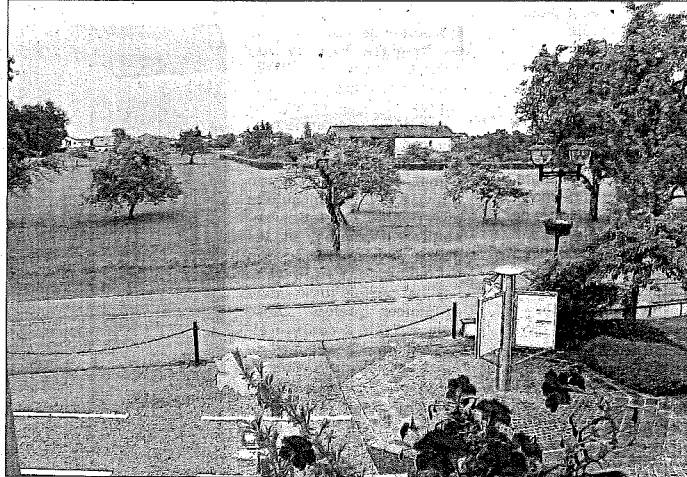
Ornex, Prévessin-Moëns et Ferney-Voltaire soutiennent fermement le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie à Ornex, au lieu dit "Les Charbonnières", tel que le souhaite la commune d'Ornex.

Le Sivom de l'Est gessien, qui s'est réuni ce mercredi à Ferney-Voltaire, a accepté le compromis de vente de la parcelle. Le projet de construire une nouvelle gendarmerie à Ornex est en gestation depuis des années. Deux opportunités d'acquisition de terrains ont échoué, après de longues négociations. Aujourd'hui, le Sivom vise l'achat d'une parcelle de 8000 m² sur un tènement de 44 889 m², au prix de 115 euros/m², soit 920 000 euros HT, avec autorisation de construire 24 700 m² de planchers pour édifier un éco-quartier où s'inscrira la future gendarmerie, en bordure de la RD 1005, à côté de la mairie.

Une course contre-la-montre
Avant d'en arriver là, il faudra engager une révision simplifiée du Plu d'Ornex, qui sera votée en octobre.

Le Sivom doit encore signer une promesse de vente, sachant que le calendrier requiert l'obtention rapide du permis de construire, en raison de l'échéance de vente avec les propriétaires (décembre 2012).

Après une longue discussion entre élus, il s'est avéré « qu'il s'agit d'une course contre-la-montre », mais « que la chose est faisable ». « C'est la volonté des trois communes



Le site choisi pour l'implantation de la future gendarmerie d'Ornex. Photo DL/G. Do

d'implanter la gendarmerie sur ce terrain », a souligné Fabienne Faure. Cependant, le schéma de secteur, maîtrisé par la CCPG, ne semble pas favorable à cette implantation, que l'on verrait orientée vers Maconnex.

« C'est une décision technocratique, bafouant les souhaits de la commune », a regretté un élu. Un élu d'Ornex s'indigne : « C'est surréaliste, on construit sur les pentes du Jura, au-dessus de Gex, on nous refuse d'urbaniser une parcelle libre, en plein village. » Avec deux abstentions, le compromis de vente a été accepté, comme le nouveau bail de location de la gendarmerie.

Gérard DOUS

Le sol du Cossec en question : une procédure transactionnelle a été lancée

Après la rénovation du sol de la grande salle et petite salle du Cossec (160 000 euros HT), des désordres ont été constatés en 2007 et 2008.

Après une expertise amiable en 2008, entre le Sivom, le poseur et le fabricant, la question arrive devant le juge en 2010.

Du rapport d'un expert, il ressort que les désordres sont dus à 70 % à une « mauvaise utilisation du sol ». Les 30 % restants étant liés à une mauvaise

mise en œuvre ou défaut de préconisation du constructeur.

Toutefois, l'expert relève des désordres évolutifs, mais ne rendant pas l'ouvrage impropre à son utilisation.

L'avocat du Sivom préconise une issue transactionnelle, qui éviterait un contentieux long et délicat.

Le Sivom, lui, souhaiterait une inversion des proportions des responsabilités à 50 %, confirmant que les dégradations ne sont

REPÈRES

LES ADIEUX DE LA PRÉSIDENTE

■ En fin de séance, une Fabienne Faure très émue, a pris congé du Sivom qu'elle a présidé durant trois ans et demi. Elle a remercié tous les collaborateurs et les élus qui ont contribué à une « mise en place d'un projet commun » ne voulant garder en mémoire « que le côté collégial. »

UN EMPRUNT POUR L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE

■ Le comité syndical a accepté d'emprunter 400 000 euros sur 15 ans à 4,32 %. Il s'agit d'entreprendre des travaux de remise aux normes de l'aile sud-ouest de l'école élémentaire.